

que la Compagnie du chemin de fer de la Colombie Anglaise, ou celle du chemin de fer Canadien du Pacifique, empêche la construction d'autres lignes. Il y a place pour quatre chemins de fer.

Relativement aux capitaux américains, je dirai à l'honorable député qu'on a fait un effort pour obtenir des capitaux américains, et que ces débentures ont été offertes à des Américains. Des ingénieurs américains ont été envoyés pour explorer le terrain et examiner les houillères, mais je regrette de dire que jusqu'à présent les capitalistes anglais ou américains n'ont pas été disposés à faire des placements sur ce chemin. Il n'y a pas de doute sur la valeur du chemin une fois construit; il n'y a pas de doute sur la valeur des houillères une fois développées; et plus que tout cela, il n'y a pas de doute sur l'immense avantage que la région de Kootanie retirera du parachèvement de ce chemin.

Ainsi que l'honorable député de Winnipeg (M. Martin) l'a dit, le coke dont on a aujourd'hui besoin pour les fonderies—et la demande en augmentera—coûte \$14 la tonne. Si ce chemin était construit, avec l'immense développement des ressources houillères et les facilités qu'il y a pour obtenir ce charbon, le coke se vendrait immédiatement à meilleur marché. Je dirai à la Chambre que ce chemin de fer peut passer le long de ces immenses couches, et que le charbon peut être extrait des couches et chargé sur les wagons. Il n'est pas nécessaire de drainer, et il y a peu ou point de frais à encourir pour la ventilation, vu que ces couches de charbon sont sur le versant et s'étendent à travers la montagne. Je crois que le charbon pourrait être transporté de la passe du Nid-de-Corbeau, ou à quelques milles de là, jusqu'au centre des mines d'or et d'argent de Kootanie, et que le coke y serait vendu pour \$6 la tonne. Les honorables députés peuvent voir quel immense avantage en résulterait pour les fonderies et pour les mines en général.

Il m'a fait plaisir d'entendre dire par l'honorable député (M. Martin) que ce chemin, à son avis, est un de ceux qui devraient être subventionnés. Je peux dire que les députés de la Colombie Anglaise ont, depuis quatre ou cinq ans, fait valoir auprès du gouvernement la nécessité de subventionner ce chemin, et je suis heureux de pouvoir dire que nous avons réussi à obtenir, durant la session qui a précédé la dernière, une subvention pour trente-huit milles de ce chemin. Cependant, je regrette que le gouvernement ait jugé à propos dans le temps d'imposer une certaine condition au sujet de cette subvention, savoir, que si la Compagnie du chemin de fer du sud de la Colombie Anglaise construisait le chemin, il serait loisible au chemin de fer Canadien du Pacifique, dans les cinq années suivantes, de l'acquérir pour le prix coûtant. Je n'ai pas cru que c'était juste, et je ne le crois pas encore, car il est très difficile de trouver des capitalistes qui placeraient leurs fonds dans une entreprise quand il existe une condition de cette nature. Toutefois, si nous ne pouvons pas faire mieux que cela, je suis sûr que les habitants de la Colombie Anglaise veraient construire le chemin avec plaisir, soit par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ou par toute compagnie quelconque. Ce que l'on veut c'est que le chemin soit construit et qu'on mette ces immenses gisements de charbon à la portée des mines d'or et d'argent, et qu'on développe ainsi les immenses ressources minérales de la Colombie Anglaise.

Ainsi que je l'ai déjà dit, il est amusant de voir l'honorable député de Winnipeg (M. Martin) porter un si grand intérêt aux affaires de la Colombie Anglaise depuis quelque temps. Je lui dirai qu'il y a six députés de la Colombie Anglaise, dont chacun est capable de prendre et de favoriser les intérêts de son district et de sa province, et non seulement cela, mais je peux prouver au delà de tout doute par des documents, que ces députés se sont occupés des intérêts de leur province par le passé et qu'ils sont capables de s'en occuper à l'avenir.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je demanderai à l'honorable monsieur de me dire quels sont les propriétaires de ces mines de charbon? Appartiennent-elles au gouvernement de la Colombie Anglaise ou au gouvernement du Canada ou à des particuliers?

M. PRIOR: Dix mille acres de ces terrains houillers sont possédées en franc-alleu par une compagnie de Victoria. Le reste appartient maintenant au gouvernement de la Colombie Anglaise. La Compagnie du chemin de fer du sud de la Colombie Anglaise a obtenu une charte du gouvernement et un octroi en terres comprenant tous ces terrains houillers si elle construit le chemin.

M. McMULLEN: Les observations que vient de faire l'honorable monsieur sur les perspectives qui s'offrent à cette province ont, j'en suis sûr, fort intéressé la Chambre. Mais les observations préliminaires de son discours m'ont désappointé. Il ne faut certainement pas croire que les membres de la Chambre doivent s'occuper seulement des affaires qui intéressent leur comté ou leur province. Va-t-on nous reprocher de nous intéresser à d'autres parties du pays? Va-t-on dire aux députés que quand ils favorisent les intérêts d'une autre province que la leur ils empiètent sur les devoirs des représentants de cette province?

M. PRIOR: Pas du tout.

M. McMULLEN: J'ai été étonné d'entendre les observations préliminaires de l'honorable monsieur, mais je l'ai été bien davantage en entendant les dernières. Mon honorable ami de Winnipeg mérite des louanges pour l'intérêt qu'il prend dans cette affaire. Mais l'honorable ministre dit qu'il y a six députés de la Colombie Anglaise, et qu'ils sont capables de s'occuper des intérêts de leur province. Il est étonnant qu'un ministre ou tout autre député puisse prendre une attitude semblable. Nous sommes ici pour nous occuper des intérêts de tout le pays. Chaque membre de la Chambre, s'il veut bien remplir son devoir, s'intéressera à chaque province, et il ne convient pas à un ministre de la Couronne de dire à un député qui croit remplir son devoir, qu'il s'immisce dans une affaire qui intéresse seulement les six députés de cette province.

M. BARNARD: Je crois que l'honorable député de Wellington-nord n'a pas bien compris les observations de l'honorable ministre. L'honorable ministre n'a pas reproché à l'honorable député de Winnipeg de s'intéresser aux affaires de la Colombie Anglaise. Il a simplement fait observer qu'il était étrange que tout cet intérêt se manifestât immédiatement avant les élections générales. Je